

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CANTON DE PELUSSIN

MAIRIE
de
VERIN



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VERIN s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie PEYSELON, Maire, salle de la mairie, à 19h30.

Date de la convocation : le 29 aout 2025

Présents : GOEHRY Cyrille, CORCY Stéphane, MARIANI Françoise, LEVAVASSEUR Hervé, DEY Frédéric, BLANC-AMSELLEM Jacqueline, GALLIEN Michel, GELAS Delphine, CHAREYRE Jocelyne, CROUZET Jean-François, MARRON Quentin et WETTA Patrick

Absents excusés : GENISSEL Fabienne et MIRANDON Séverine

Secrétaire de séance : GELAS Delphine

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 30 juin 2025
- Décision modificative n°1 (budget commune et assainissement)
- Participation financière de St Michel au RPI
- Adhésion au service risque prévoyance du CDG42
- Autorisation à signer un acte de vente
- Photocopies en mairie
- SDIS 42 : application REMOCRA
- Devis chemin du Drillon
- Devis cuisine pour bibliothèque/lieu partagé
- Devis mobilier pour bibliothèque/lieu partagé
- Positionnement projet piscine intercommunale
- Point travaux dissimulation les Agnettes
- Point travaux bibliothèque /lieu partagé
- Questions diverses

Un autre point important non prévu à l'ordre du jour sera abordé avec l'accord de l'Assemblée

1-Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 a été envoyé aux Conseillers avec la convocation afin qu'ils en prennent connaissance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et une abstention (Jean-François Crouzet) APPROUVE ce procès-verbal.

2- Décisions Modificatives

COMMUNE

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nécessité d'une régularisation comptable sur le budget communal. Une première décision modificative doit être prise afin d'effectuer des virements de crédit en fonctionnement dans les chapitres 011, 65 et 042 ainsi qu'en investissement dans le chapitre 21. Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative

ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nécessité d'une augmentation comptable sur le budget assainissement au compte des amortissements de subventions. Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative

3-Participation financière de St Michel au RPI

Madame le Maire présente à l'Assemblée les différents frais ainsi que leur répartition. La commune de St Michel est redevable au titre de l'année scolaire 2024/2025 d'un montant de 47.395,93 €. Un premier versement a été effectué au mois de janvier d'un montant de 14.556,65 €.

En septembre, il sera demandé le restant, à savoir 32.839,28 €. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le montant calculé de 47.395,93 €.

4- Adhésion au service risque prévoyance du CDG42

Le CDG42 a lancé le 5 juillet 2024 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités et établissement publics du département de la Loire. Nous adhérons jusqu'au 31 décembre 2025 à l'ancienne convention, mais le prestataire choisi a changé donc une nouvelle convention s'impose. Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide, à l'unanimité des membres présents D'ADHERER à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 42 et le groupement Relyens SPS / Intérieale avec effet au 1^{er} janvier 2026 ; DE VERSER une participation financière de 10€ bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat proposé par le groupement Relyens SPS / Intérieale dans le cadre de la convention de participation du CDG42 ; D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque prévoyance du CDG42 selon les modalités définies.

5- Autorisation à signer un acte de vente

Depuis de nombreuses années, les propriétaires de la maison d'habitation sise 1 place du ruisseau, utilisent privativement un délaissé de voirie d'une surface de 13 m². Ils y avaient aménagé un petit jardin et clôturé cet espace. Aujourd'hui, la maison a été vendue et les nouveaux propriétaires ont comme projet de placer un escalier pour accéder à l'étage. Or, il est nécessaire de régulariser la situation.

Le délaissé de voirie, qui a été métré par un géomètre le 20 aout 2025, n'entrave pas la circulation, ni le droit d'accès des riverains de la voie. Aussi, le déclassement de cette portion de 13 m² du domaine public peut être effectué sans enquête publique. En parallèle à ce déclassement, la commune souhaite céder aux acquéreurs de l'immeuble sis 1 place du ruisseau cette parcelle d'une surface de 13 m².

Oui cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et une abstention (Hervé LEVAVASSEUR), décide DE DESAFFETER ET DECLASSER du domaine public la parcelle de 13m² jouxtant l'immeuble sise 1 place du ruisseau cadastré AB114: D'AUTORISER la cession de la parcelle au profit de la SCI Jade & dream, pour un montant de ;DE DECLARER que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ;D'AUTORISER Mme le Maire à signer l'acte notarié subséquent à cette affaire.

6-Photocopies en mairie

Ce point est retiré de l'ordre du jour

7-SDID42 : application REMOcRA DECI

Il est proposé d'adhérer grâce à une convention à l'application REMOcRA DECI, qui permet au SDIS de la Loire d'avoir accès aux informations essentielles à la lutte contre l'incendie sur la commune (emplacement, caractéristiques techniques et hydrauliques des points d'eau incendie...). Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE cette convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention

8-Devis canalisation eaux usées cassée

Fin juillet 2025, nous avons été avertis d'un problème de remontées d'eaux usées dans un chemin communal. Après passage caméra, l'entreprise Chefneux nous conseille le remplacement de la conduite d'eaux usées. Madame le Maire présente le devis de l'entreprise pour un montant de 13.130,00 HT soit 15.756,00 € TTC. Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE ce devis et AUTORISE Mme le Maire à le signer.

9-Devis chemin du Drillon

Madame le Maire présente à l'Assemblée le devis de l'entreprise RM+ pour la pose d'un drain agricole sur le chemin du Drillon. Ce chemin communal desservant une habitation se dégrade régulièrement et il doit être envisagé une solution plus pérenne. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise RM+ pour un montant total de 2.553,00 € HT soit 2.808,30 € TTC, AUTORISE Madame le Maire à signé ce devis.

10- Devis cuisine pour projet bibliothèque/lieu partagé

Madame le Maire présente à l'Assemblée le devis de Bricomarché pour l'achat d'une cuisine d'activité tout équipée pour installer à la bibliothèque/lieu partagé. Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le devis de Bricomarché pour un montant total de 1.939,67 € HT soit 2.327,60 € TTC et

AUTORISE Mme le Maire à le signer.

11-Devis mobilier pour projet bibliothèque/lieu partagé

Madame le Maire explique à l'Assemblée que pour le projet bibliothèque/lieu partagé, il est nécessaire de se doter de mobilier spécialisé. Un devis a été demandé à DPC pour l'acquisition de mobilier. Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise DPC d'un montant de 20.555,47 € HT, soit 24.666,56 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **ACCEPTE** le devis de l'entreprise DPC et **AUTORISE** Madame le Maire a signé ce devis,

12- Positionnement projet piscine intercommunale

Le Conseil Municipal se positionne favorablement sur ce projet.

13-Point travaux dissimulation les Agnettes

Une réunion de démarrage de chantier est prévue mercredi 10 septembre.

14- Point travaux bibliothèque/lieu partagé

Les travaux devraient se terminer mi-octobre 2025. La livraison et installation du mobilier se feront sur novembre. L'ouverture au public est prévue au 1^{er} janvier 2026.

15-Questions diverses

A/ rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée. Cette année, l'école de Vérin accueille deux nouvelles enseignantes pour la classe de PS/MS.

B/ subvention

Il nous a été accordé une subvention du département pour les travaux liés aux intempéries du 17 octobre 2024 (remise en état de la route du Friand et mur de soutènement du Chatelard).

C/ restaurant rue Roches Molles

Le restaurant Rue Roches Molles est repris. Le nouveau propriétaire proposera une cuisine orientale. Il devrait ouvrir mi-octobre.

D/ vestiaire pour l'agent technique

Il est proposé de créer un groupe de travail pour la mise en œuvre des travaux concernant le vestiaire de l'agent technique.

E/ projection du film « ceux qui nous nourrissent »

Nous vous invitons à la projection du film « ceux qui nous nourrissent » jeudi 16 octobre 2025 à 20h30 à la salle des fêtes de Vérin (3692 RD30 Les Poizolles). L'entrée est libre avec la participation d'un éleveur présent dans le film.

F/ fermeture du réseau cuivre

La fermeture du réseau cuivre sera effective en 2029 pour la commune de Vérin. Plus aucune ligne cuivre ne pourra être ouverte à partir du 1^{er} janvier 2026.

G/Coup de pouce climat

Ce projet proposé par le Parc du Pilat, dont Quentin Marron est le référent de la commune, consiste à accueillir des étudiants de Master2 qui vont échanger avec quelques personnes de la commune, pour ensuite établir un diagnostic et faire des propositions d'amélioration concernant le changement climatique.

H/ curage de fossés

Delphine Gelas pose la question de la planification des travaux de curages de fossés. Cyrille Goehry a prévu un tour de la commune avec l'entreprise Brun TP afin d'effectuer ces curages.

I/ Trottoir dégradé

Françoise Mariani fait remonter une demande de Mme Raby concernant l'état dégradé du revêtement d'un bout de trottoir rue Jean Vincent. Une entreprise sera contactée pour sa réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 6 octobre

Madame le Maire,
Valérie PEYSELON

Madame la secrétaire de séance,
Delphine GELAS



